



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021**

Le treize décembre deux mille vingt et un à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Maire.

Date de la convocation : 7 décembre 2021

PRESENTS : Fernand AUGERT, Bernard COVAREL, Christelle BATAILLER, Pascal DOMPNIER, Cécile ELIN, Frédéric FLORES, Nicolas LAMBERT, Roland MOLLARET, Aimie PASCHAL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

ABSENTS : Georges BUISSON-RIEUX procuration à Fernand AUGERT ; Pascal SIBUE procuration à Bernard COVAREL

NOMBRE DE MEMBRES :

⇒ Afférents au conseil municipal : 15

⇒ En exercice : 14 -Présents : 12 - Votants : 14 - Procuration : 2

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie RONCO

Intervention des représentants de l'association de la garderie de La Toussuire. Monsieur Laurent DELEGLISE, président de l'association, explique que la garderie ouvre à l'année avec un fonctionnement aménagé en intersaison. Cela permet de fidéliser le personnel, très difficile à recruter, et de pouvoir accueillir les enfants locaux sur l'année. En saison les enfants vacanciers sont également accueillis.

Charlotte SCOLARI, directrice de la structure rappelle que tout est organisé pour répondre aux normes sanitaires exigées. Malheureusement, les places ne sont pas assez nombreuses pour pouvoir accueillir tous les enfants mais le projet de réhabilitation du bâtiment permet d'envisager des places supplémentaires.

Les représentants de l'association demandent au conseil municipal de poursuivre la convention passée avec la commune et l'ajout d'une subvention supplémentaire.

L'ensemble du conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 15/11/2021.

Une précision est apportée par Stéphane TRUCHET, adjoint au Maire, sur le point n°4, en effet, le conseil a voté contre le projet de participation au financement de l'enrobé de Monsieur Lionel BONNEL.

Vote : Pour à l'unanimité

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Aménagement forêt communale de Fontcouverte.
- Projet de vente de terrain avec l'Ecole de Ski Internationale.
- Contrat d'économie d'énergie de l'éclairage public en garantie totale.

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur le Préfet, imposant le contrôle du pass sanitaire de 5% du public utilisant le domaine skiable.

La parole est donnée à Monsieur Laurent DELEGLISE, directeur de la Société des Remontées Mécaniques de La Toussuire, qui explique l'organisation mise en place pour informer et contrôler les usagers.

Monsieur le Maire ajoute qu'un arrêté imposant le port du masque sur la station sera pris prochainement.

1. Projet de motion ANMSM / Motion relative aux indemnisations devant être perçues par les communes support de stations de montagne pour l'année 2021 en lien avec la fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020-2021.

Le Maire fait lecture de la proposition de motion de l'ANMSM (Association Nationale des Maires de Station de Montagnes). Cette motion vise à demander à l'état de prendre des mesures pour compenser les pertes financières des communes supports de stations. En effet, ces dernières ne rentrent dans aucun dispositif.

Vote : Pour à l'unanimité

2. Tarifs communaux pour l'année 2022

TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022.

Monsieur le Maire fait lecture des propositions de la commission des finances.

DOMAINE PUBLIC	
Marché forain	6 € le mètre linéaire
Stationnement place de parking de Béllard – saison hiver	60 € la place pour les habitants 70 € la place pour les commerçants
Droit de stationnement des taxis (annuel)	120 €
SERVICES COMMUNAUX	
Taux horaires services communaux	29€ par heure (délibération du 15/11/2021)
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – ETE	
de 0 à 50m ²	300 €
de 50m ² à 100m ² + parapente	400 €
de 100m ² à 200m ²	600 €
de 200m ² à 500m ²	800 €
500m ² et plus	1 000 €
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – HIVER	
de 0 à 50m ² + moto-neige enfants + poney	600 €
de 50m ² à 100m ² + jeux gonflables	800 €
de 100m ² à 200m ²	1 200 €
de 200m ² à 500m ²	1 600 €
500m ² et plus	2 000 €
CIRQUE	
Forfait	100 €
Caution cirque	1 000 €
LOYERS MENSUELS APPARTEMENTS COMMUNAUX	
Appartement école chef-lieu	410€
Studio école chef-lieu	420€ charges comprises
Appartement F1 meublé chef-lieu	420€
Appartement F2 chef-lieu	495€
SALLES DE REUNION / MATERIEL (par séance)	
Salle Jean-Pierre Augert	230 €
Salle Mont Charvin	230€
Salle Municipale	120 €
Salle ancienne école de La Bise	120 €
Salle de cinéma L'Igloo à la Toussuire	310 € par demi-journée
Chapiteau (weekend / hors montage)	500€
Scène Mobile	500€
SEPULTURES	
Concessions trentenaires	
9 places	400 €
6 places	300 €
3 places	200 €
COLOMBARIUM	
Concessions trentenaires	
Concession + emplacements	500 €

PHOTOCOPIES		
Pages A4	0,20 €	
Page A3	0,40 €	
A4 recto-verso	0,40 €	
A3 recto-verso	0,60 €	
Tarifs tirages cadastraux		
Tirage A4	1,00 €	
Tirage A3	1,50 €	
TARIFS CINEMA		
Dénomination	Grille normale	Grille 3D
Tarif plein	8 €	10 €
Tarif – 18 ans	7 €	9 €
Tarif – 14 ans	4 €	6 €
Tarif étudiant	7 €	9 €
Tarif + 65 ans	7 €	9 €
Tarif famille nombreuse	7 €	9 €
Tarif demandeur d'emploi	7 €	9 €
Ciné chèque	6 €	8 €
Gratuit	0 €	0 €
Scolaire commune	2.5 €	4.5 €
Scolaire extérieur	3 €	5 €
Tarif spécial (séance en cas de mauvais temps)	5 €	8 €
Abonné	6 €	6 € + supp abonn 2 €
Tarifs de groupe pour les centres de vacances	2.5 €	2.5 €

Sébastien ROSSAT, adjoint au Maire, précise que ce sont les élus de la commune qui donnent l'autorisation d'utilisation du domaine public. **Vote** : pour à l'unanimité

3. Dépense de la section d'investissement avant vote du budget 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager 25% des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget 2022. **Vote** : pour à l'unanimité

4. Décision Modificative et ajustements des comptes / Cinéma l'Igloo

Des ajustements de compte à compte sont nécessaires au budget du cinéma l'Igloo.

Vote : pour à l'unanimité

5. Tarifs prestations 2021-2022 du SDIS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du SDIS expliquant que la revalorisation des tarifs des « transports bas de pistes » au 1er janvier de chaque année se calcule sur la base du dernier indice connu, pris en compte pour la réévaluation des contributions des communes et EPCI, arrondi à l'euro supérieur.

Pour la saison 2021/2022, les tarifs appliqués seront les suivants :

Bas de piste vers cabinet médical	211 €
Bas de piste vers centre hospitalier	330 €

Vote : pour à l'unanimité

6. Approbation de la convention avec le SAF (secours aérien français) fixant les tarifs relatifs aux secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2021-2022.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour la saison 2021/2022.

Dans le but de valider les termes de cet accord et les tarifs proposés, le conseil municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles.

Ainsi, le conseil municipal, après avoir délibéré, établit que les tarifs pour l'année 2021/2022 seront de 70.73€ /mn TTC. **Vote** : pour à l'unanimité

7. Information sur la réhabilitation du bâtiment de l'office de tourisme.

Pascal DOMPNIER, adjoint au Maire, informe le conseil municipal sur l'avancée du projet de réhabilitation du bâtiment multiservices de La Toussuire. L'étude a été confiée à AGATE TERRITOIRES, qui propose de définir une assistance maîtrise d'œuvre (AMO) sur les performances énergétiques du projet.

Pascal DOMPNIER précise également que toutes ces études permettront de déposer des demandes de subventions pour le financement.

8. Convention de refacturation au SIDEL des interventions ponctuelles du personnel et du petit matériel dans le cadre de l'exercice des compétences « scolaires » et « périscolaire restauration scolaire ».

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du transfert de compétences, les personnels des communes directement concernés par l'exercice des compétences ont été transférés ou mis à disposition du SIDEL. De même, les bâtiments, équipements et matériels affectés aux compétences ont également été mis à disposition du SIDEL. Toutefois, pour les interventions ponctuelles sur des aspects administratifs ou techniques, le syndicat ne dispose pas des moyens humains nécessaires et s'appuie sur ceux de ses communes membres.

Ainsi, certains agents de la commune de Fontcouverte-La Toussuire (personnel administratif, services techniques) sont conduits à intervenir auprès du SIDEL dans le cadre des compétences scolaires et périscolaires.

Par ailleurs, les services techniques de la commune de Fontcouverte-La Toussuire sont également conduits à intervenir dans les locaux transférés au SIDEL pour l'exercice des compétences scolaires et périscolaires ainsi que pour le déneigement de l'entrée et de la cour des écoles, il convient de prévoir la refacturation des petits matériels utilisés ceux-ci pour les réparations ou l'entretien courant.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de refacturation entre le SIDEL et la commune de Fontcouverte-La Toussuire.

Vote : pour à l'unanimité

9. Délibération du conseil municipal autorisant le maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles au SIDEL dans le cadre de l'exercice des compétences « scolaires » et « périscolaire restauration scolaire »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les articles L 5211-5 III et L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales disposent que tout transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Monsieur le Maire présente les projets de procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles attachés aux compétences :

- Scolaires
- Périscolaires et Restauration Scolaire

Vote : pour à l'unanimité

10. Délibération du conseil municipal autorisant le maire à signer la convention de prestation de service avec le SIDEL pour la mise en œuvre des transports touristiques inter-stations

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un marché en cours passé par le SIDEL pour un service de navettes touristiques entre les deux stations, les communes ont recours aux services du SIDEL pour la mise en œuvre, le suivi et l'organisation du marché de transport touristique entre les deux stations.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de prestations de service avec le SIDEL pour la mise en œuvre de transports touristiques inter-stations.

Vote : pour à l'unanimité

11. Modalités de versement de la prime de fin d'année aux agents municipaux.

Le conseil municipal approuve les modalités de versement de la prime de fin d'année aux agents au prorata du temps de présence dans la collectivité.

Vote : 8 pour / 6 abstentions (Christelle BATAILLER, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Sébastien ROSSAT et Pascal SIBUE)

12. Office National des Forêt (ONF) aménagement de la forêt communale 2021-2040.

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2021-2040 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt,
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,

- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 278, 60 66 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Vote : 11 pour / 2 contre (Nicolas LAMBERT, Sébastien ROSSAT) / 1 abstention (Nathalie RONCO)

13. Projet de vente de terrain avec l'Ecole de Ski Internationale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les négociations entreprises depuis plusieurs mois avec l'Ecole de Ski Internationale (ESI) concernant leur demande d'achat de la parcelle communale n°AC211 utilisée pour leur activité jardin d'enfants et qui permettrait de pérenniser leur activité.

La parcelle AC211 sera divisée en deux parties égales de 1250 m².

La totalité de la parcelle AC211 sera en copropriété ente les deux parties.

Le prix de vente de la parcelle de 1250m² à la SARL GENERATION AVENTURES a été fixé à 30 € le m² pour 1250 m².

Vote : pour à l'unanimité

14. Contrat d'économie d'énergie de l'éclairage public en garantie totale

Monsieur le Maire fait lecture du contrat d'économie d'énergie de l'éclairage public en garantie totale proposé par la société Audio Câble Services pour la réalisation d'un audit et bilan énergétique de l'éclairage public situé sur La Toussuire. Le contrat prévoit également :

- Le référencement des points lumineux, une cartographie minute,
- Le remplacement de l'éclairage existant par une technique moins énergivore tout en gardant la même qualité photométrique
- La mise en conformité des armoires de commande et protection des installations contre la foudre
- La visite annuelle des installations
- La garantie totale sur la durée du contrat.

La durée du contrat sera de 48 trimestre, soit 12 ans.

Vote : pour à l'unanimité

Informations

- **Déviation de Fontcouverte :** le dossier avance. L'arrêté de cessibilité a été pris par la Préfecture et la commune est en attente de l'ordonnance d'expropriation.
- **Rafour :** le Conseil Départemental informe la commune qu'il n'y aura pas de subvention.
- **Noël des enfants de la commune :** Comme l'année dernière, les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser le traditionnel ciné-gouté pour le Noël des enfants. Il a donc été décidé de nouveau d'éditer des bons cadeaux à dépenser dans les commerces de la commune. Monsieur le Maire remercie tous les commerçants qui ont bien voulu participer.
- **INFRACOS :** suite à la demande de la commune pour la revalorisation du loyer situé au plan de la Guerre, la société INFRACOS nous informe que l'augmentation maximum sera de 24%.

Levée de la séance à 21h15

Le Maire,

Bernard COVAREL

The image shows a blue ink signature of Bernard Covarel over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE' and features a central emblem with a figure holding a staff.